

REGLEMENT

L'association « COURSE DES REMPARTS » organise le **dimanche 2 octobre 2022**, à Provins, une course pédestre ouverte à toute personne qui s'engage à accomplir la distance prévue pour « être classée ». Les participants devront obligatoirement **épingler le dossard à puce intégrée** et respecter les indications du service de sécurité, police et jalonneurs placés sur le parcours.

- ✓ La protection sanitaire est assurée par la Croix Rouge, les pompiers et un médecin.
- ✓ "AS COURSE DES REMPARTS" a souscrit une assurance conforme à la charte des courses sur route.
- ✓ Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.
- ✓ **Présentation obligatoire d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les non-licenciés FFA, FFCO, FFPM, FSGT, FSCF et UFOLEP avec mention athlétisme ou course à pied en compétition.**
- ✓ L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.
- ✓ Les concurrents en mauvaise condition apparente pourront être stoppés par les organisateurs ou le service médical.
- ✓ Le coureur autorise expressément les organisateurs des 6,389 et 18,356 km de Provins ainsi que leurs ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à ces épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- ✓ Le coureur autorise l'organisateur à inscrire son nom sur les listes de départs et résultats affichés le jour de l'épreuve et dans toutes les publications écrites et informatiques.
- ✓ Le coureur peut disputer le 6,389 km sous réserve d'être au minimum cadet et junior pour le 18,356 km.
- ✓ Les récompenses ne sont pas cumulables dans la même course.
- ✓ L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- ✓ **L'organisation s'engage à rembourser 100% les frais d'inscriptions pour tout dossard en cas d'annulation due à la COVID.**
- ✓ **Inscription sur place ou par courrier ou sur <https://protiming.fr>**

DISPOSITIONS GENERALES

- **Parcours** : 6,389 km (1 tour) à 9h – 18,356 km (3tours) à 10h
- **Départ** : avenue Alain Peyrefitte - Arrivée : place du 29^{ème} Dragons
- Inscriptions avant le 1er octobre 2022 : -6,389 km :12€ - 18,356 km : 15€. Il vous sera demandé de présenter une pièce d'identité pour le retrait de chaque dossard.
- **Pour les mineurs non licenciés : le parent doit remplir un questionnaire suivant l'arrêté du 7/5/21. Si une ou plusieurs réponse(s) sont positives, il faut un certificat médical de moins de 6 mois.**
- Inscriptions collectives sur un bulletin groupe : minimum 5 coureurs, réduction de 2€.
- **Retrait des dossards : vendredi 30 septembre de 14h30 à 19h, le samedi 1 octobre de 10h à 19h au magasin Décathlon de Provins ou le dimanche 2 octobre sur place (au Gymnase Raymond Vitte) à partir de 7h30.**

Chèque à l'ordre de « AS COURSE DES REMPARTS »
AS COURSE DES REMPARTS B.P 28 77482 PROVINS CEDEX

- **Ravitaillements** : Bd d'Aligre et Place du Châtel.
- **Epongeage** : Ville Haute.
- **Remise des récompenses** : au Gymnase Raymond Vitte
- **Toute personne absente lors de cette remise ne pourra réclamer son lot**

Renseignements : Tél. : 06.85.80.81.62 – 06.71.83.65.02

Mail : coursedesremparts.provins@gmail.com

Inscription internet : <https://protiming.fr>